



## Mon employeur a recruté mon remplaçant sans me prévenir !

Par **hehecestmoi**, le **11/05/2012** à **17:04**

Bonjour,

Employé en CDI en entreprise, mon employeur a recruté mon remplaçant sans me prévenir, alors que je ne suis ni licencié, ni démissionnaire...

Il m'a du coup changé de poste de façon importante, puisque mon remplaçant est devenu mon supérieur hiérarchique.

Il est arrivé il y a quelques jours, et je n'ai toujours pas eu d'entretien avec la DRH...

Que puis-je faire ? n'est-ce pas un cas de licenciement (car modification substantielle de mon contrat de travail), qui devient abusif car non préparé ?

Merci de votre aide.

Par **pat76**, le **11/05/2012** à **17:13**

Bonjour

Le poste que vous occupez actuellement ne correspond plus à celui qui est indiqué dans votre contrat de travail ?

Il y a modification de votre rémunération ?

Par **hehecestmoi**, le **13/05/2012** à **21:43**

Bonjour,

Pas de modification de rémunération pour l'instant, mais un changement de poste, certes différent du contrat de travail puisque j'ai changé depuis mon embauche (sans modification, mais note de nomination parue sur l'intranet de l'entreprise).